

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE LA GIETTAZ

Séance du 07 juillet 2023

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 11

Date de la convocation : 30 juin 2023

Date d'affichage : 30 juin 2023

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 11/07/2023

ID : 073-217301233-20230707-28_2023-DE



L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel DANGLARD, Maire.

Présents : Daniel DANGLARD, Michel BIBOLLET, Noël BIBOLLET, Wesley TEINTURIER, Franck BIBOLLET, Cécile GERFAUD-VALENTIN, Gérard WICKER.

Excusés : Olivier BOUCHEX-BELLOMIE (pouvoir à Michel BIBOLLET), Xavier BOUCHEX-BELLOMIE (pouvoir à Cécile GERFAUD-VALENTIN), Benoît de BILLY (pouvoir à Daniel DANGLARD), Odile LEGOUX (pouvoir à Gérard WICKER).

N° 28/2023

SERVICE PERISCOLAIRE

Tarifs 2023/2024

Comme chaque année, il y a lieu de fixer les tarifs du service périscolaire pour la prochaine rentrée, soit à compter du 1^{er} septembre 2023.

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **FIXE** les tarifs pour la prochaine rentrée, à savoir :

Le matin – tous les jours soit du lundi au vendredi,

à partir de 7 heures 30 à 8 heures 30 :

Garde occasionnelle : 7.70 € la séance,

Forfait à l'année : 3.50 € la séance,

Forfait trimestriel : 4.80 € la séance.

Le soir – de 16 heures à 18 heures 00 (lundi, mardi, et jeudi)

Garde occasionnelle : 12.10 € la séance,

Forfait à l'année : 5.90 € la séance,

Forfait trimestriel : 8.25 € la séance.

➤ **DECIDE** que ces tarifs s'appliqueront à la séance ou au forfait (annuel ou trimestriel) et non au temps réel de présence.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS



LA GIETTAZ, le 07 juillet 2023

Le Maire,

Daniel DANGLARD